



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

AR09007DGPAAT
NOR AGRP0830528A

ARRÊTÉ du 21 janvier 2009

portant nomination du comité interprofessionnel du Gruyère de Comté

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

VU le règlement (CEE) n°510/2006 du Conseil du 20 mars 2006 relatif à la protection des indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles et des denrées alimentaires ;

VU les articles L.632-1 à L.632-13 du livre VI du code rural

VU les articles L. 641-5 à L 641-10 et L. 642-17 à L642-21 du livre VI du code rural

VU l'article 4 de la loi n°90-558 du 2 juillet 1990 relative aux appellations d'origine contrôlées des produits agricoles ou alimentaires, bruts ou transformés ;

VU le décret n°63-575 du 11 juin 1963 portant création d'un comité interprofessionnel du gruyère de Comté ;

A R R E T E :

ARTICLE 1^{ER} - Sont nommés membres du Comité interprofessionnel du gruyère de Comté (CIGC) :

le président du Comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières de l'Institut national de l'origine et de la qualité ou son représentant légal,

le président de l'Association nationale des appellations d'origine agricole ou son représentant,

ainsi que les représentants suivants au titre des divers collèges prévus par le décret du 11 juin 1963 :

(1) Représentants des exploitants agricoles, producteurs de lait :

M. VERMOT-DESROCHES (Claude), 25290 CADEMENE
M. NICOD (Pascal), 25580 HAUTEPIERRE-LE-CHATELET
M. CHAUVIN (Dominique), 39250 MIGNOVILLARD
M. JANTET (Olivier), 39250 CUVIER

(2) Représentants des coopératives laitières fabriquant du Comté :

M. MARMIER (Bernard), 25560 BOUVERANS
M. DUBOZ (Patrick), 25580 VERNIERFONTAINE
M. HUGON (Rémi), 39300 MONTIGNY-SUR-AIN
M. CHAMPON (Emmanuel), 39320 GIGNY-SUR-SURAN

(3) Représentants de fabricants de fromages autres que les coopératives :

Mme. RIVOIRE - SPAHIS (Véronique) 39570 MONTMOROT
M. JOUFFROY (Jean-Pierre), 25170 LAVERNAY
M. GRILLOT (Vincent), 25290 ORNANS
M. MORELON (Luc), 53089 LAVAL

(4) Représentants des commerçants en produits laitiers :

M. PETITE (Lionel), 25301 GRANGES-NARBOZ
M. PHILIPPE (Claude), 25560 BANNANS
M. CHEVALIER (Eric), 39800 POLIGNY
M. ROYER (Frédéric), 74200 THONON les BAINS

ARTICLE 2. Le Directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Fait à Paris, le 21 janvier 2009

Le ministre de l'agriculture et de la pêche

Michel BARNIER